
Acte d'engagement

Collectif « devenir paysan »

Constitution d'un groupe de travail stratégique

A l'initiative du CFPPA du Robillard, le présent acte d'engagement vise à créer un groupe de travail/comité directeur qui s'engage à réfléchir à la construction d'une marque qui couvrira l'ensemble de l'offre de formation à destination d'un public cherchant « le devenir paysan »

Il s'agit in fine de créer un collectif qui définira ce qu'est une formation « devenir paysan » et de développer une gamme structurée et impactante « devenir paysan »

Les établissements qui s'engagent dans le dispositif constituent une « communauté d'action » au sens de la convention constitutive de Préférence. Il appartiendra à cette communauté d'action, dans le cadre des instances qu'elle déterminera, de valider les modèles de production, de fonctionnement et d'échange relatifs au dispositif.

Je soussigné

Directeur de l'établissement

- ➔ M'engage dans le cadre de l'action « collectif « devenir paysan » ; constitution d'un groupe de travail stratégique », à respecter les engagements généraux suivants :
 - Contribuer de bonne foi en fonction de mes moyens à la communauté d'action et en respecter les décisions,
 - Communiquer auprès des partenaires de l'action sur mon appartenance au réseau Préférence, et notamment utiliser à cette fin les supports de communication du réseau, ou produits par l'action, ou adapter mes propres outils de communication mobilisés dans le cadre de l'action (présence du logo Préférence),
 - Ne pas utiliser les productions de la communauté d'action ni les outils du dispositif à d'autre fins que l'action visée

- ➔ **Déclare avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de consultation et notamment**
 - Réunion de lancement/travail à Paris le 23 juin de 09hrs30 à 16hrs
 - Participation de juin à octobre à différentes réunions de travail pour construire la charte/le cahier des charges et lancer un appel à manifestation auprès d'autres centres

→ **Déclare avoir conscience que seuls un nombre limité d'établissements seront retenus dans cette phase (5 à 7)**

- Répondre aux critères de sélection (voir ci-dessous)
- Résultat consultation transmise, après analyse, le 31 mai 2022

→ **Déclare avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de consultation (« Présentation du projet », « Règlement de consultation ») et avoir répondu en fournissant des éléments réels et sincères.**

→ **Déclare satisfaire aux conditions d'accès au projet.** (Proposer déjà des formations à destination du public cible, être engagé dans la démarche qualité)

→ **Précise ici les motivations du centre à intégrer un collectif, sa valeur ajoutée**

.....
.....
.....
.....

→ **Précise ici les formations « niches » que je propose sur la question (liste et thématiques) et les compétences associées**

.....
.....
.....
.....

→ **Présente son offre de formation en lien avec les thématiques « devenir paysan » (durée, nombre de stagiaires formés par an)**

.....
.....
.....
.....

→ **Désigne (nom, Prénom, Fonction) comme correspondant de cette action pour cet engagement**

A le

(Signature et Cachet)

Retours de l'acte d'engagement	27/05/2022 11h
--------------------------------	-----------------------

**Tous les documents sont à retourner complétés, datés et signés à :
(valerie.hure@agrosupdijon.fr)**